

RÉSOLUTION U- 15-04 - PLAN STRATÉGIQUE

Zone 2

ATTENDU QUE l'UMNB travaille sur diverses questions au nom de l'adhésion et

ATTENDU QUE chaque question nécessite une attention particulière, et

ATTENDU QU' un temps et des ressources limitées pour le personnel et les comités, et

ATTENDU QUE la communication à l'adhésion est importante

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE, d'ici le 1er mai 2016, l'Union des municipalités du Nouveau-Brunswick élabore un plan stratégique prioritaire annuel (à mettre à jour annuellement) et met en œuvre un processus de rapports d'étape trimestriels sur ces 5 priorités pour les membres afin que l'adhésion peuvent être régulièrement informés et informés du travail opportun et significatif effectué en leur nom.